

Régions agricoles de Wallonie

Letzte Aktualisierung : 04 Dezember 2023

Cette fiche présente les différentes régions agricoles et leurs spécificités. Les caractéristiques naturelles et le potentiel agronomique des terres agricoles ne sont pas homogènes sur l'ensemble du territoire wallon. Celui-ci pourtant peu étendu possède des structures géologiques, pédologiques et climatiques très diverses, influençant directement l'agriculture. On retrouve ainsi 10 régions agricoles différentes en Wallonie.

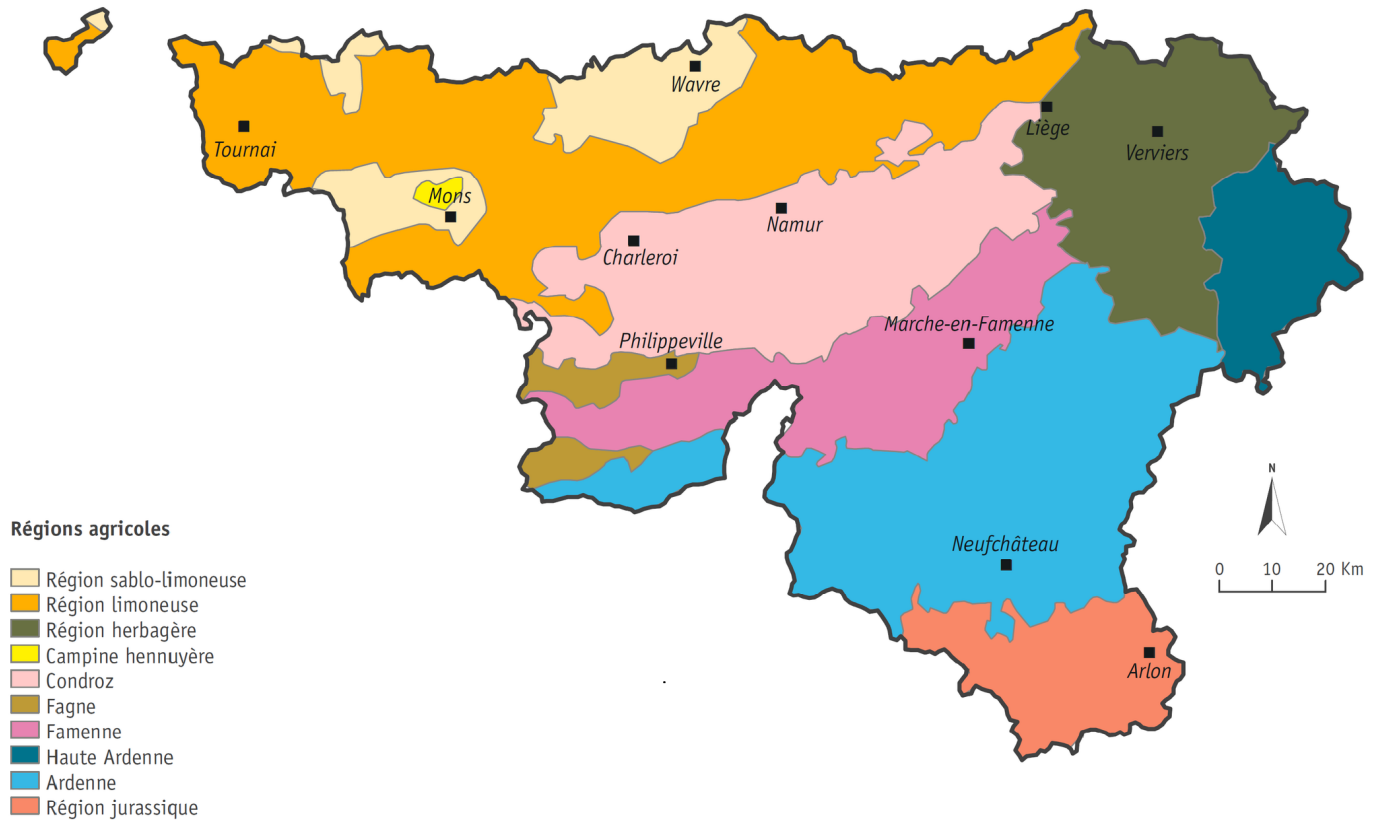
Les régions agricoles sont définies par la législation

Les régions agricoles sont délimitées par l'[Arrêté du Gouvernement Wallon du 24/11/2016](#) selon leurs caractéristiques naturelles et leur potentiel agronomique. Les terres agricoles occupent 45 % de la superficie terrestre de Belgique.

La Wallonie compte 10 régions agricoles

Sur les 14 régions agricoles que compte la Belgique, 10 sont présentes en Wallonie.

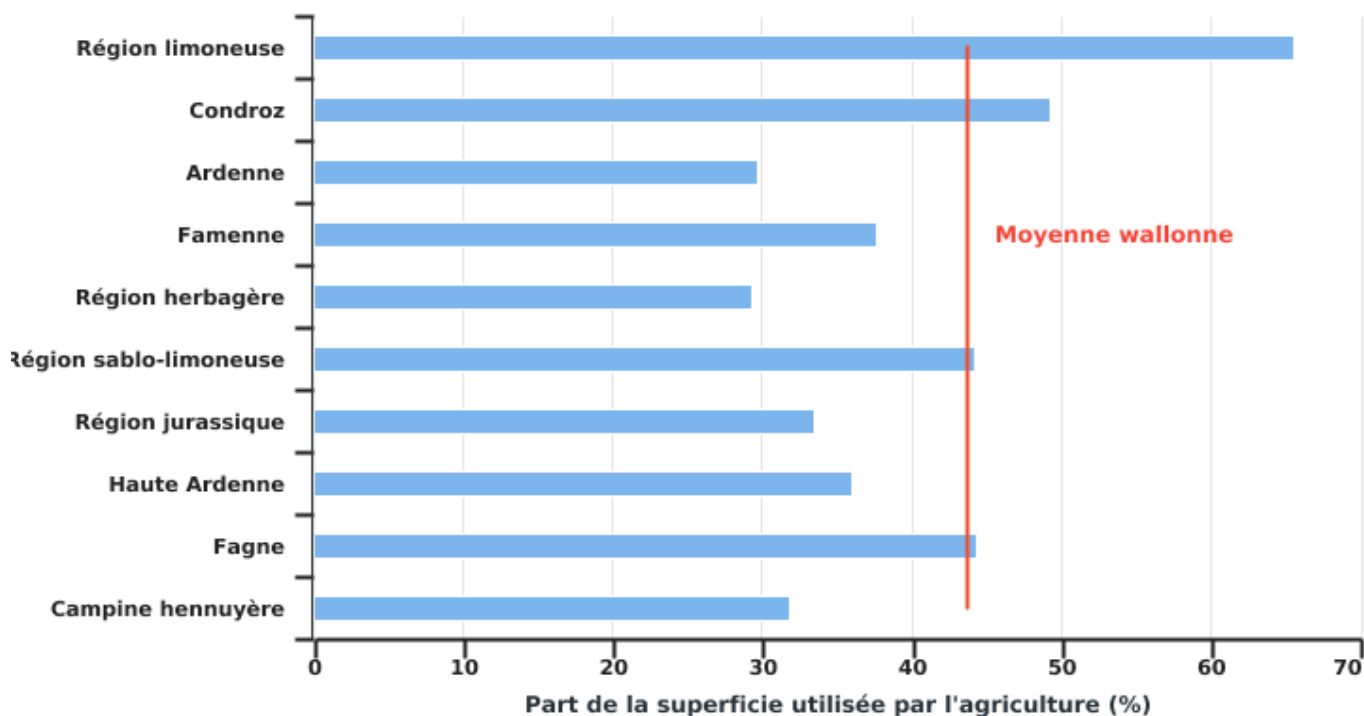
Localisation des régions agricoles en Wallonie



EAW_source : DA_ SPW ARNE

© ODW - 2023

Part de la superficie totale utilisée par l'agriculture selon les régions agricoles en 2022



EAW_source : DA_ SPW ARNE

© ODW - 2023

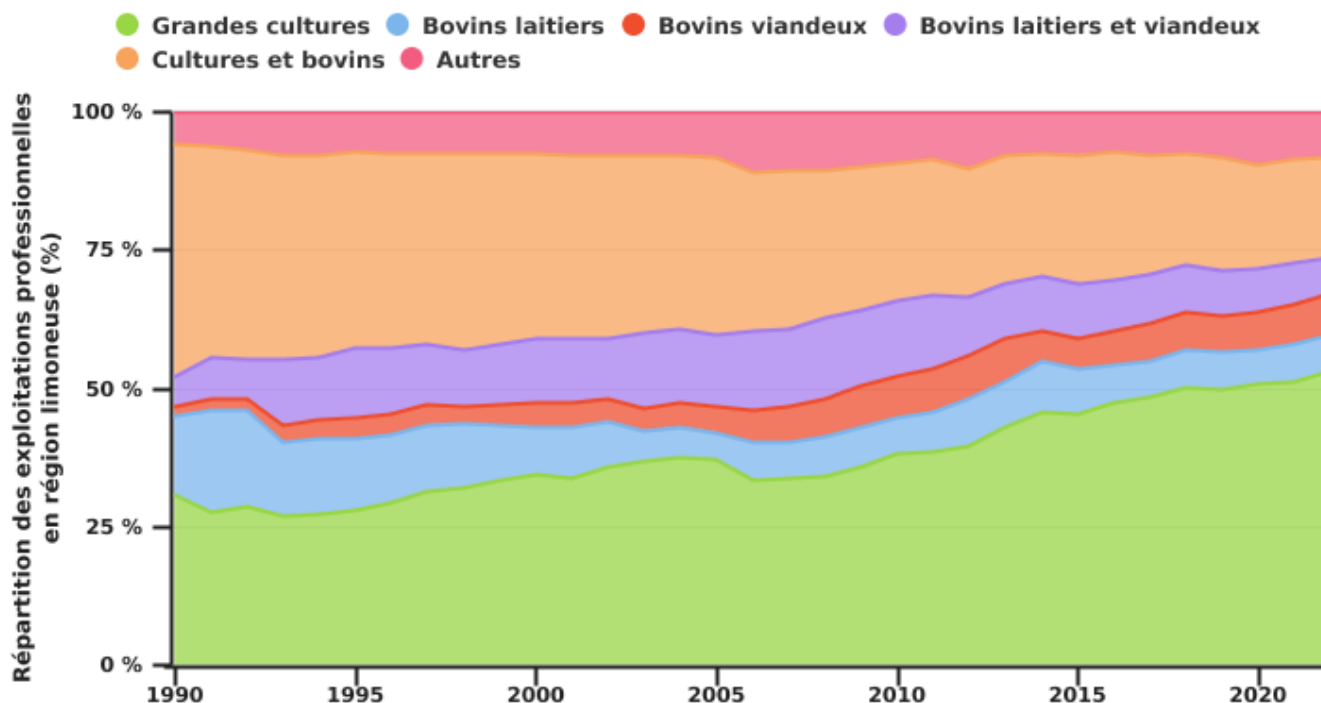
- La région limoneuse est la plus vaste région agricole wallonne

Avec une superficie de 3 941 km², la région limoneuse est la plus vaste. Elle s'étend sur toutes les provinces wallonnes à l'exception de la province de Luxembourg. On y trouve des sols riches et fertiles.

La superficie agricole utilisée [SAU] de cette région se compose pour 38 % de céréales et pour 28 % de fourrages. C'est la région typique des grandes cultures comme les céréales, la betterave sucrière, la pomme de terre ou le lin. La moitié des céréales wallonnes sont d'ailleurs cultivées dans cette région. On y retrouve également 43 % des exploitations wallonnes spécialisées en horticulture et/ou fruiticulture.

En 2022, la région limoneuse compte 4 652 exploitations dont 3 920 sont considérées comme professionnelles, soit 84 %. Parmi ces dernières, un peu plus de la moitié sont spécialisées en grandes cultures et 18 % combinent cultures et bovins. La répartition entre ces deux orientations technico-économiques [OTE] s'est inversée au cours du temps.

Evolution de la répartition des OTE dans la région limoneuse



EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© ODW - 2023

- L'Ardenne est une région orientée vers la production de bovins viandeux

L'Ardenne est caractérisée par un socle schisteux et quartzeux ; la couche arable est peu profonde. Les forêts couvrent la moitié des 3 479 km² de cette région.

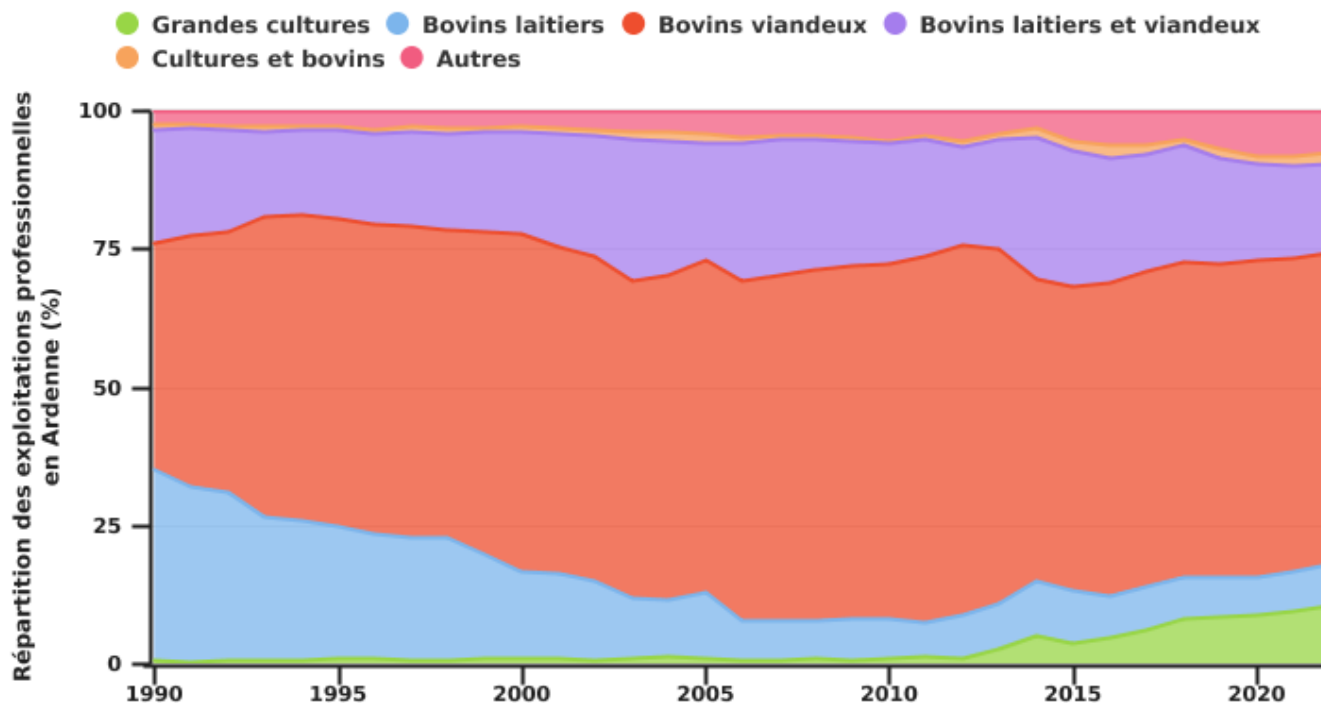
Les fourrages couvrent environ 88 % de la SAU. La production animale y est donc prédominante. Le climat rigoureux et la nature des sols ne conviennent pas à la culture des céréales ou des cultures industrielles.

En 2022, 82 % des exploitations de cette région (1 444 exploitations) sont considérées comme professionnelles. Parmi ces dernières, 56 % sont spécialisées en production de bovins viandeux et une sur six combine bovins laitiers et viandeux. 36 % des exploitations wallonnes spécialisées en bovins viandeux sont localisées dans cette région agricole.

Depuis 2015, le nombre d'exploitations spécialisées en grandes cultures augmente en Ardenne. Attention, cela ne signifie pas que l'on fait des « grandes cultures » en Ardenne. Cependant, la classification par OTE peut induire ce genre de situation. Si les agriculteurs ne disposent plus d'animaux et leur SAU est uniquement dédiée aux cultures (même fourragères), ces exploitations sont

susceptibles d'être classées comme en « exploitations spécialisées en grandes cultures ». Or depuis quelques années, on observe l'arrêt de l'élevage dans cette région, conséquences des difficultés rencontrées par ce secteur de production.

Evolution de la répartition des OTE en Ardenne



EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© ODW - 2023

- Le Condroz présente un paysage diversifié même si les grandes cultures dominent

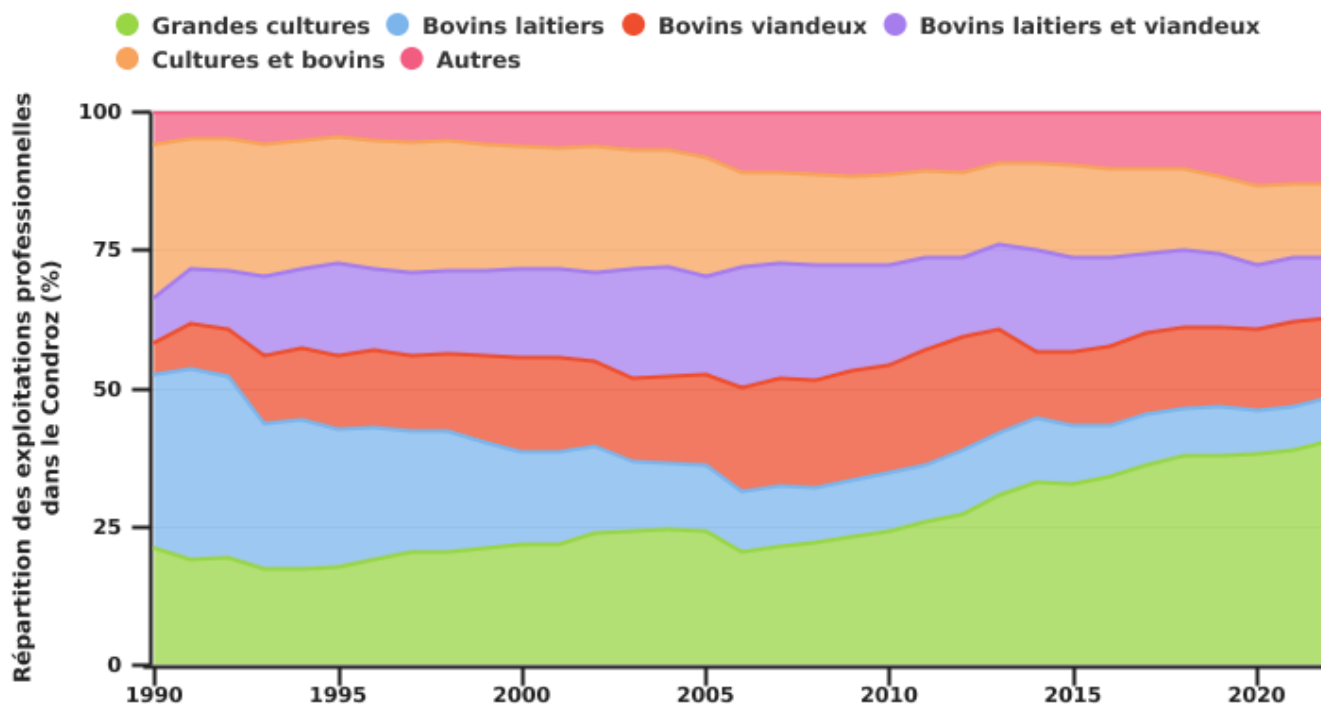
D'une superficie de 2 632 km², le Condroz est une région au relief plutôt accidenté ; les plateaux y sont entrecoupés de vallées, de rivières et de dépressions. Sur les calcaires, le sol est généralement fertile et sa qualité dépend de la perméabilité de la roche sous-jacente. Le Condroz s'étend principalement sur la province de Namur et dans une moindre mesure sur celles de Liège et de Hainaut.

Les terres agricoles y sont consacrées aux céréales (35 % de la SAU), aux fourrages (43 %), aux betteraves sucrières et aux plantes oléagineuses.

Cette région regroupe 1 534 exploitations dites professionnelles, soit 83 % des exploitations condruziennes. Les exploitations spécialisées en grandes cultures dominent le paysage (41 %). Le reste des exploitations se partage entre les autres OTE, exception faite de la production horticole, peu

présente dans cette région. Historiquement, un tiers des exploitations de cette région étaient spécialisées en bovins laitiers. Cette OTE ayant particulièrement souffert ces dernières décennies, leur nombre a drastiquement diminué et cette production s'est concentrée sur d'autres régions agricoles. Le Condroz ne compte plus que 8 % d'exploitations spécialisées en bovins laitiers.

Evolution de la répartition des OTE dans le Condroz



EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© ODW - 2023

- La région herbagère est dominée par les exploitations laitières et un paysage herbager

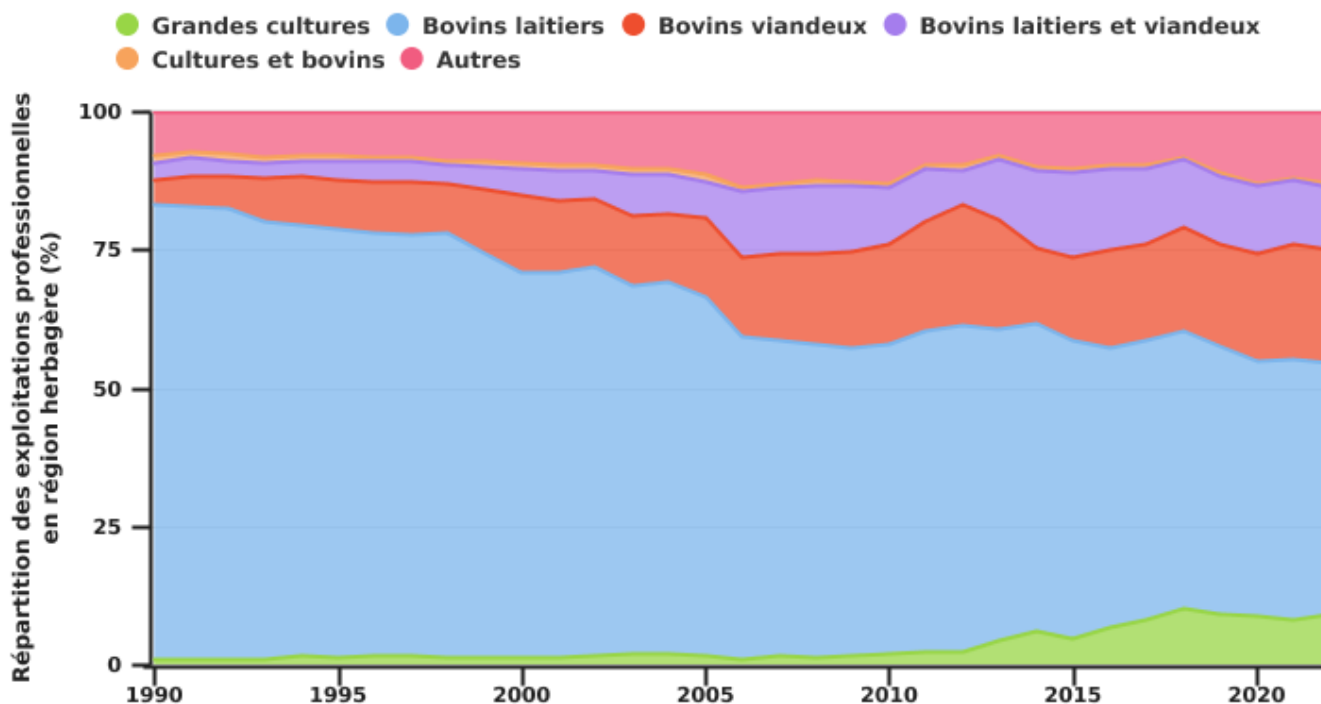
Située à l'Est de la Wallonie, cette région de 1 878 km² au relief accidenté possède une terre fertile mais lourde. La couche arable y est généralement mince et peu labourée à cause des pentes parfois très fortes. Elle comprend le pays de Herve, l'Ardenne liégeoise et une partie des régions de l'est du pays.

L'inclinaison des pentes ou la faible profondeur du sol rendent le labour difficile. Les prairies permanentes couvrent 83 % des terres. Les cultures fruitières sont présentes mais bien moins que par le passé. Les nombreuses haies confèrent à cette région un aspect bocager.

En 2022, 1 207 exploitations professionnelles sont localisées dans cette région, dont 75 % sont considérées comme professionnelles, soit 926 exploitations. Les exploitations laitières y sont

largement majoritaires avec presque une exploitation sur deux spécialisée dans cette OTE. Mais cette proportion poursuit sa tendance à la baisse. On y retrouve également des élevages de bovins viandoux (21 %). Un tiers des exploitations wallonnes spécialisées en bovins laitiers se retrouve dans cette région ainsi que 16 % des exploitations horticoles.

Evolution de la répartition des OTE dans la région herbagère



EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© ODW - 2023

- En Famenne, plus de la moitié des exploitations est spécialisée en production bovine

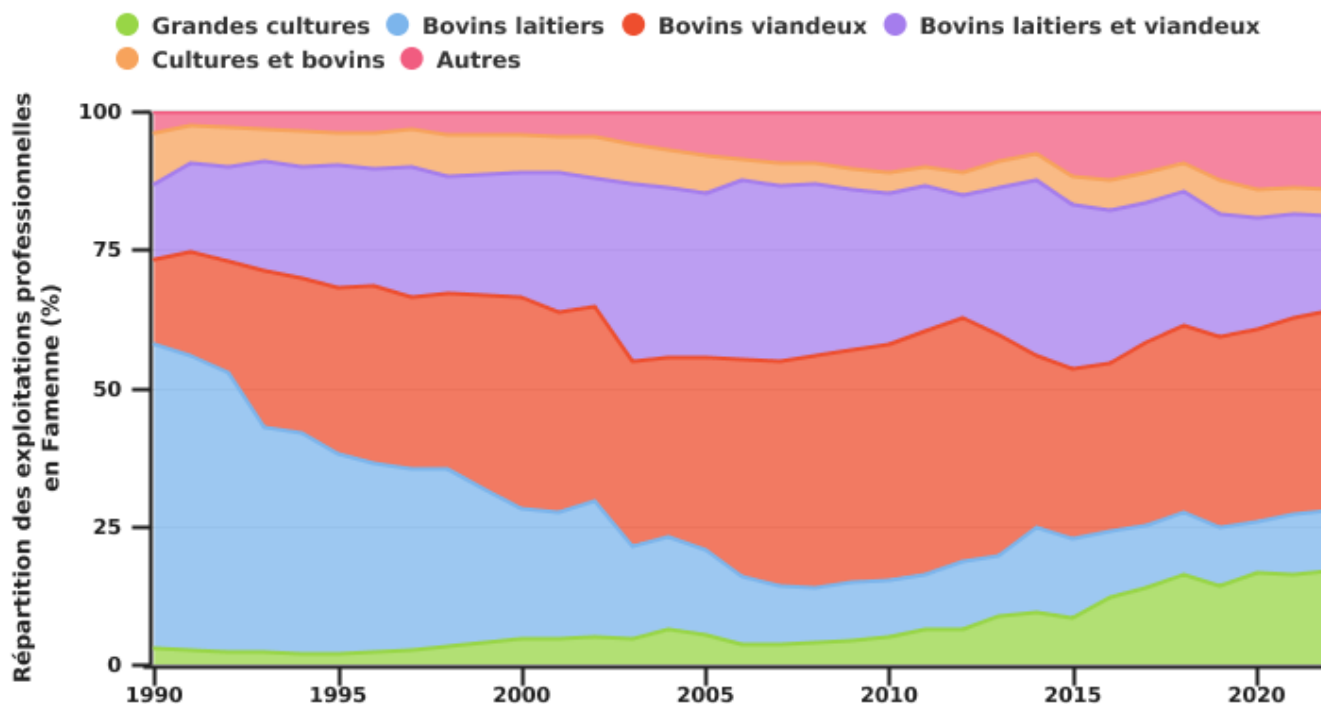
La Famenne, d'une superficie de 1 708 km², est une région de transition entre le Condroz et l'Ardenne. Elle possède un climat assez proche de celui de l'Ardenne et des sols de nature et de qualité assez diverses. On y retrouve des terres calcaires mais aussi des formations schisteuses peu profondes et de qualité médiocre. La Famenne s'étend essentiellement sur les provinces de Namur et de Luxembourg.

Les prairies permanentes recouvrent 61 % de la SAU et les cultures fourragères 16 %. Près d'un hectare sur six est consacré aux céréales.

En 2022, cette région rassemble 819 exploitations dites professionnelles, soit 83 % des exploitations famennes. Parmi ces dernières, l'élevage de bovins domine le paysage avec 36 % d'exploitations

spécialisées en bovins viandoux, 17 % combinant bovins laitiers et viandoux et 11 % spécialisées en bovins laitiers. Malgré l'importance de la production bovine dans la région, celle-ci ne rassemble que 6 % des élevages spécialisés en bovins laitiers et 13 % des élevages spécialisés en bovins viandoux wallons.

Evolution de la répartition des OTE en Famenne



EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© ODW - 2023

- La moitié des exploitations de la région sablo-limoneuse est spécialisée en grandes cultures

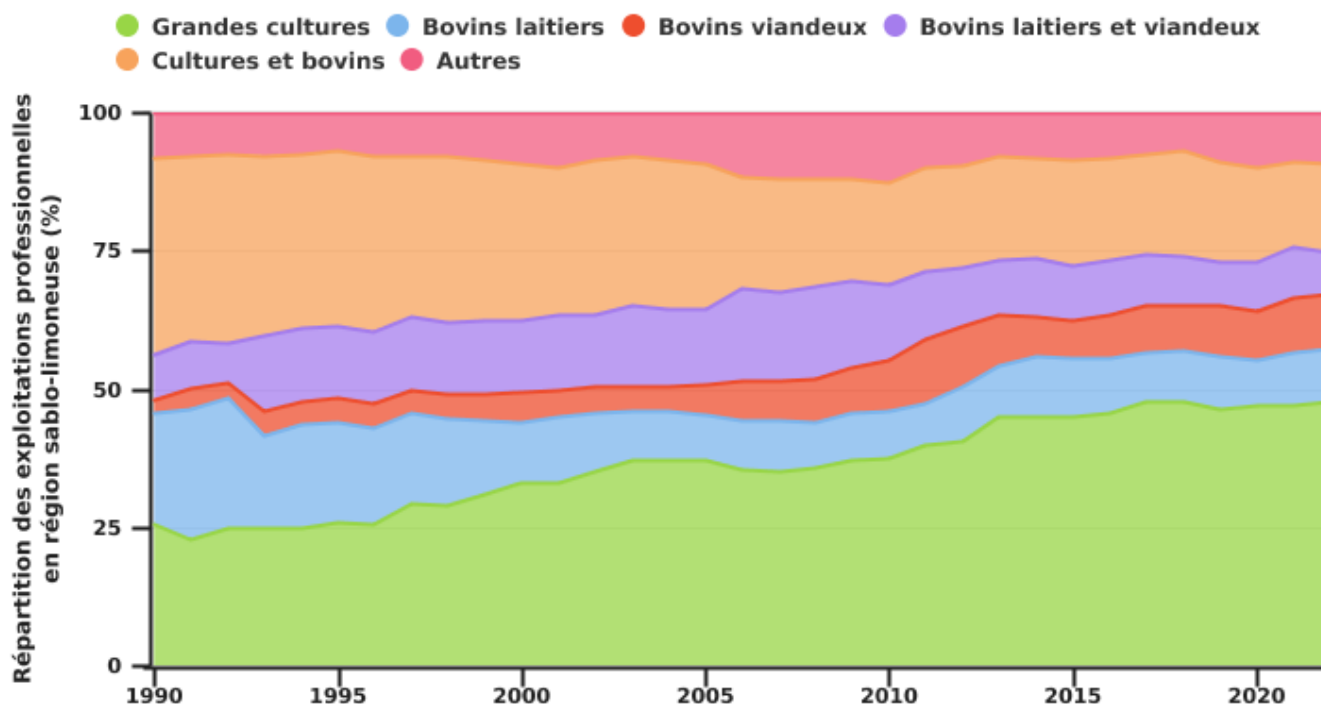
La région sablo-limoneuse est essentiellement située en Flandre avec quelques prolongements en Wallonie dans le Hainaut et le Brabant wallon. Elle s'étend sur 1 080 km² pour sa partie wallonne. Son sol est propice à un vaste éventail de cultures.

Un tiers de la superficie est cultivée en céréales et un autre tiers est consacrée aux fourrages, dont 22 % par des prairies permanentes.

En 2022, 672 exploitations dites professionnelles sont situées dans cette région, soit 81 % des exploitations sablo-limoneuses. Près de la moitié de ces dernières sont spécialisées en grandes cultures, représentant 9 % des exploitations wallonnes de cette OTE. L'élevage spécialisé, qu'il soit en bovins laitiers, viandoux ou combinant les deux, concerne 27 % des exploitations de cette région.

Historiquement, cette région était tournée vers l'élevage de bovins laitiers spécialisé ou combiné à des cultures.

Evolution de la répartition des OTE dans la région sablo-limoneuse



EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© ODW - 2023

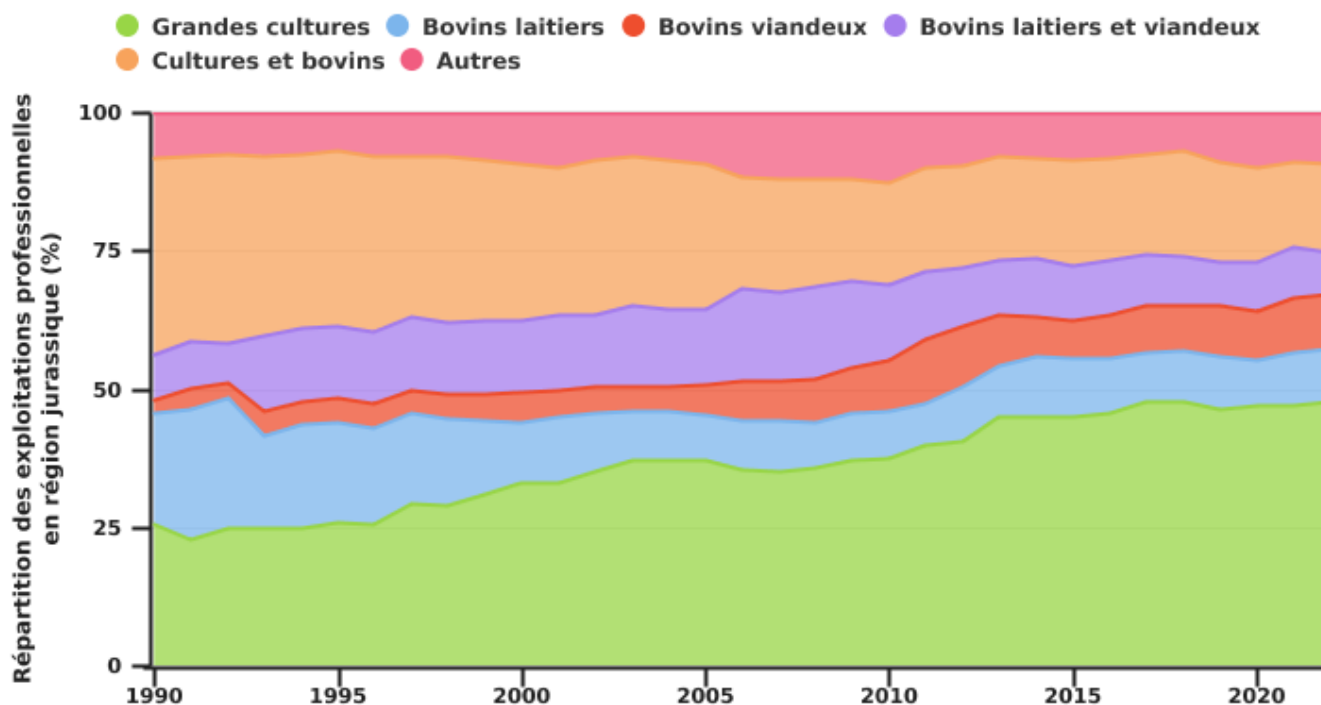
- Plus de 80 % des exploitations de la région jurassique sont spécialisées en production bovine

Les 1 032 km² de la région jurassique sont situés aux confins de la province de Luxembourg. Constitué par une alternance de calcaire sableux, d'argile et de marne, son sol est profond et parfois humide.

89 % de la superficie est dédiée aux prairies permanentes et aux fourrages, avec une répartition de respectivement 73 % et 16 % de la SAU. Les céréales demeurent la principale culture commerciale ; elles occupent 7 % du territoire en 2022.

Cette région compte 423 exploitations dites professionnelles. Plus de 80 % de celles-ci sont orientées vers l'élevage et plus particulièrement vers l'élevage spécialisé en bovins viandeux (59 % des fermes). Cependant, vu le faible nombre d'exploitations dans cette région, cela ne représente que 11 % de ce type d'exploitations en Wallonie. Historiquement, l'élevage de bovins laitiers était également bien présent dans cette région.

Evolution de la répartition des OTE dans la région jurassique



EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© ODW - 2023

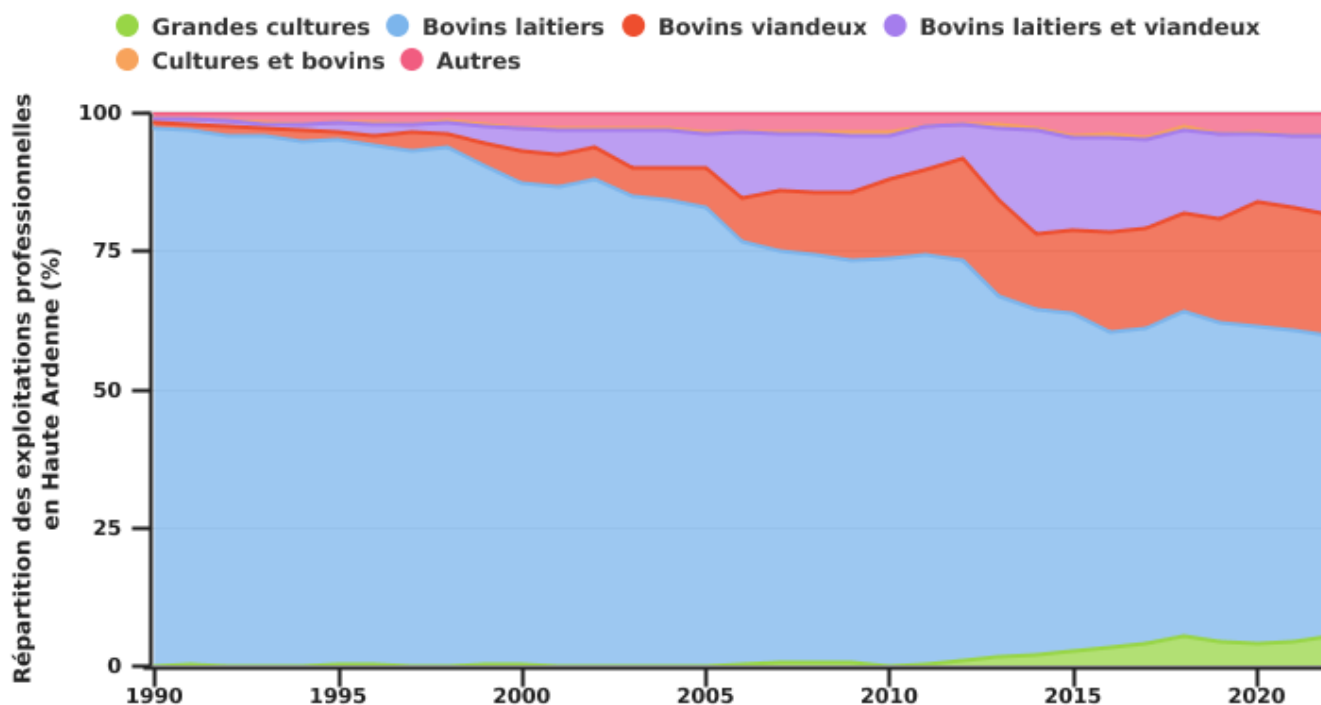
- Une exploitation laitière wallonne sur 5 se situe en Haute Ardenne

En raison de son altitude, la plus élevée de Wallonie, la Haute Ardenne subit un climat rude soumis à de grandes variations de température et des précipitations abondantes. La Haute Ardenne s'étend sur 828 km², exclusivement en province de Liège.

Plus d'un tiers de sa superficie est boisée. Au niveau de la SAU, elle est principalement utilisée pour les fourrages (97 %) et plus particulièrement par des prairies permanentes (90 % de la SAU régionale).

En 2022, cette région comptabilise 605 exploitations dont 77 % (464 exploitations) sont considérées comme professionnelles. Parmi ces dernières, l'élevage de bovins domine (91 % des fermes), et principalement l'élevage de bovins laitiers (54 %). Une exploitation laitière wallonne sur cinq se situe en Haute Ardenne. Historiquement, cette région ne comptait que des élevages laitiers mais la conjoncture défavorable pour cette spéculation a entraîné la diminution du nombre de ces exploitations aux profits d'élevages viandeux.

Evolution de la répartition des OTE en Haute Ardenne



EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© ODW - 2023

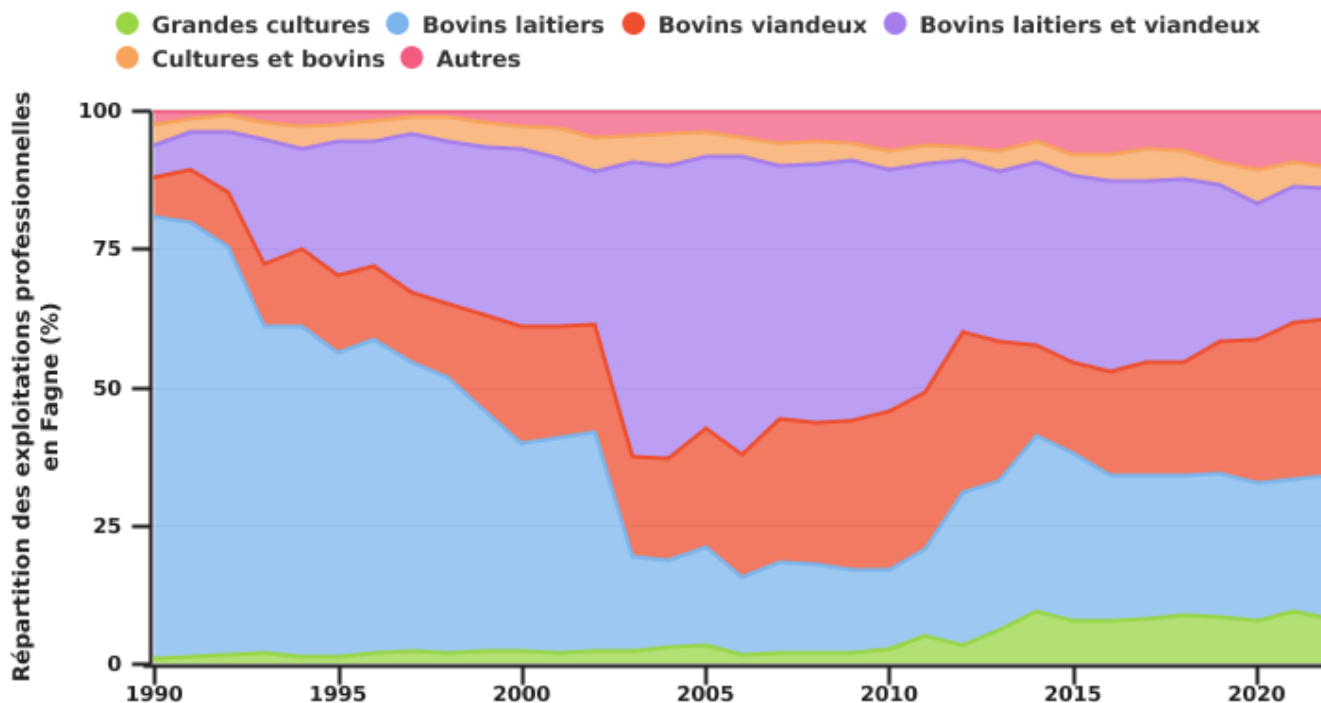
- Trois quarts des exploitations situées en Fagne sont des élevages de bovins

La Fagne herbagère s'étend sur une partie des arrondissements de Thuin et de Philippeville, soit 326 km².

La SAU est majoritairement composée de prairies permanentes (64 %) et de cultures fourragères (15 %). Avec 15 % de la SAU, les céréales sont la principale culture commerciale.

En 2022, 210 exploitations dites professionnelles sont localisées dans cette région, soit 80 % des exploitations de la Fagne. L'élevage de bovins est prédominant et concerne 78 % des exploitations, réparties de façon plus ou moins équivalente entre celles spécialisées en bovins laitiers, en bovins viandeux et combinant les bovins laitiers et viandeux. Historiquement, les spécialisées en bovins laitiers dominaient le paysage, avec 80 % des exploitations de cette région en 1990, pour ne plus représenter que 26 % en 2022.

Evolution de la répartition des OTE en Fagne



EAW_Source : SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© ODW - 2023

- La Campine hennuyère est la plus petite région agricole wallonne avec seulement 20 exploitations

La campine hennuyère constitue une petite enclave de 38 km² au sein de la région sablo-limoneuse. Son sol sablonneux est pauvre.

La moitié de la SAU est couverte par des fourrages, dont 35 % de prairies permanentes. Un quart de la SAU est dédiée à la culture de céréales.

Cette région ne compte que 20 exploitations, dont 17 dites professionnelles. Ces dernières sont assez diversifiées avec 9 exploitations spécialisées en grandes cultures, 3 en bovins laitiers ou encore 2 combinant les cultures et l'élevage de bovins.

Weitere Informationen ?

Sources:

- Académie Royale de Belgique, Comité Nationale de Géographie – Atlas de Belgique – Agriculture, Forget, A.J.C. et Kinget, R. (1961)
- Etat de l'Environnement en Wallonie :
<http://etat.environnement.wallonie.be/contents/indicatorsheets/PHYS 5.html>
- Portail de l'Environnement :
<http://environnement.wallonie.be/eew2000/agri/4agr1.htm>

